

Image not found or type unknown



RECOURS POSSIBLE POUR LA VICTIME SUITE A LA RELAXE DU PREVENU

Par **kenvista**, le **17/10/2013** à **01:53**

Bonjour Me,

je vais tenter d'être le plus clair possible et par ailleurs je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Existe t-il des recours possible suite à la relaxe d'un prévenu en citation directe au TGI pour homicide involontaire (accident de la route)

Cordialement